



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue **le mardi 27 octobre 2020 à 21h00** au 2^e étage de l'Hôtel de ville, étaient présents :

Martin Bordeleau, maire
Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1
Guy Laverdière, conseiller siège no 2
Elaine Roy, conseillère siège no 3
François Chevrier, conseiller siège no 4
Manon Pagette, conseillère siège no 5
Michel Venne, conseiller siège no 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire.
Marie-Claude Couture, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Tous les membres renoncent à l'avis spécial de convocation

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification déclare l'assemblée ouverte.

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Tenue d'une assemblée extraordinaire
3. Autorisation de paiement – Excavation Saint-Zénon

DIVERS

4. Levée de la séance

ADMINISTRATION

2. TENUE D'UNE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 346-2020-10

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Qu'étant donné que l'ensemble des élus est présent, soit tenue une réunion extraordinaire afin de régler des points urgents.

Adopté

3. AUTORISATION DE PAIEMENT – EXCAVATION SAINT-ZÉNON

CONSIDÉRANT la facture 004323 de l'entreprise Excavation St-Zénon pour la location de la pelle 210G avec godet pour la période du 1^{er} septembre au 25 septembre 2020 ;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 347-2020-10

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise le paiement de la facture 004323 au montant de 12 084,31 \$ taxes incluses de l'entreprise Excavation St-Zénon.

Adopté

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 348-2020-10

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et Secrétaire-trésorière